

**PREFECTURE**

Cabinet du Préfet

Affaire suivie par : Mme Anne-Marie LHOSTE

Tél. : 02.37 27 70 12

Fax : 02 37 27 70 44

Mèl : anne-marie.lhoste@eure-et-loir.gouv.fr

**ARRETE ACCORDANT UNE RECOMPENSE POUR  
ACTE DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le courrier de Madame Virginie COET, Chef des Services de la Police aux Frontières des Yvelines en date du 1<sup>er</sup> mars 2017 relatif à l'intervention de Monsieur Stéphane ABRANTES ;

Considérant que la conduite de Monsieur Stéphane ABRANTES, Gardien de la Paix au Centre de Rétention Administrative de Plaisir, est de nature à être récompensée au titre des actes de courage et de dévouement ;

Sur proposition du Capitaine de Police Virginie COET, Chef des Services de la Police aux Frontières des Yvelines ;

**ARRETE :**

**Article 1er** - Une récompense pour acte de courage et de dévouement (Médaille de Bronze) est décernée à Monsieur Stéphane ABRANTES.

**Article 2** - Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à CHARTRES, le 13 avril 2017

La Préfète,

Sophie PROCAS

